

Contenir la haine ou étouffer la dissidence ?

La députée LREM Laetitia Avia a présenté à la commission des lois de l'Assemblée nationale sa proposition de loi sur « la haine en ligne ». Cette préoccupation, de plus en plus présente dans le monde occidental, doit pourtant susciter de grandes inquiétudes. Si chacun peut convenir de la nécessaire civilisation des mœurs sur les réseaux sociaux, où se déversent quotidiennement des torrents de la boue virtuelle la plus toxique qui soit, certains se demandent si une telle politique ne conduira pas à une extension du domaine de la censure. La lutte contre « la haine en ligne » ne risque-t-elle pas de virer assez rapidement à la mise à l'index des idées qui ont mauvaise réputation et qui ne

s'expriment pas toujours dans un langage amidonné ? Ce n'est pas la première fois que LREM essaie de restreindre le domaine de la liberté d'expression.

Car la question de la haine est plus complexe qu'on ne le croit. De manière quasi rituelle, on l'assimile au combat contre le racisme, l'antisémitisme, l'« islamophobie », l'homophobie et le sexisme. Qui s'y opposera ? Toutefois, la définition de ces termes ne cesse de s'étendre. Qui s'oppose à l'immigration massive a de bonnes chances de passer pour raciste. Qui critique l'islam ou s'oppose à l'islamisme sera quant à lui étiqueté islamophobe ou antimusulman. Le refus de souscrire à l'agenda LGBTIQ+ vaudra assurément à l'inconscient qui s'y risque une réputation

d'homophobe ou de transphobe. En d'autres mots, le régime diversitaire en vient presque inévitablement à ranger dans la catégorie des haineux ceux qui refusent de s'y soumettre. Peut-être est-ce inévitable lorsqu'on se croit porté par le sens de l'histoire.

C'est plus fort qu'elle : la gauche a tendance à transformer son combat politique en croisade idéologique et à transformer ses adversaires en ennemis du genre humain. Elle « extrême-droite » systématiquement ceux qui lui résistent. La pensée progressiste se construit en rejetant dans les marges ce qui lui est étranger. Ne lui suffit-il pas de classer une idée à droite pour se croire dispensée de la discuter ? Dans son esprit, toute résistance à sa vision de l'émancipation s'exprime au mieux par l'ignorance, au pire par l'intolérance. Sans surprise, elle accuse ceux qui lui résistent de verser dans la haine. Ne serait-ce que pour cela, on devrait relativiser le concept de « discours haineux » ou d'« incitation à la haine » qui prend tant d'importance aujourd'hui.

Pour nos progressistes, ce sont toujours les groupes « minoritaires » qui sont victimes de la haine issue d'une « majorité » heurtée à l'idée de perdre ses privilèges et se déchaînant pour cela contre eux. La haine contre la « majorité », lorsqu'on daigne la reconnaître, sera interprétée comme une réaction exagérée mais légitime de défense des groupes discriminés contre le sort qu'ils subissent. Cette théorisation d'une haine à sens unique n'a rien pour surprendre. Faut-il rappeler que la sociologie diversitaire ose nier l'existence du racisme anti-Blancs comme si ce concept était fondamentalement absurde ? Aussi bêtement militante soit-elle, cette sociologie n'en demeure pas moins aujourd'hui dominante,

à la fois dans les sciences sociales et dans le système médiatique.

Il existe pourtant aussi un progressisme haineux. Lorsque nos progressistes nazifient ceux qu'ils appellent les populistes, ils y cèdent. Il suffit de voir de quelle manière des figures publiques jugées controversées sont traitées sur les réseaux sociaux dès qu'ils sont rattrapés par la polémique. Le rituel est toujours le même : on les conspu, on les diabolise, on se demande pourquoi ils ont droit à une tribune et on en appelle à leur expulsion de l'espace public. Contre les salauds officiels du régime diversitaire, toutes les injures sont permises. Il suffit de voir le traitement réservé à un Éric Zemmour, qui subit une campagne de diffamation permanente dans les grands médias et sur les réseaux sociaux pour comprendre que la haine en elle-même n'indigne pas nos progressistes, et qu'ils n'y sont pas étrangers.

Revenons-y : nul ne contestera la nécessité de civiliser les médias sociaux et de calmer les fous furieux qui y sévissent en y multipliant les propos les plus abjects, clairement diffamatoires. Mais s'il faut maudire la haine, on aura au moins la décence de la définir sans œillères idéologiques. Sans quoi on sera en droit de se demander si la question de « la haine en ligne » ne sert pas plutôt de prétexte pour justifier le contrôle politique et idéologique sur les réseaux sociaux. Ce qu'on leur reproche, essentiellement, c'est d'être un espace se dérobant aux codes de la respectabilité politico-médiatique où peut s'exprimer sans complexe et quelquefois de manière débridée une vision du monde hostile à l'idéologie dominante. Autrement dit, il est bien possible qu'on cherche moins à contenir la haine qu'à étouffer la dissidence.

ENTRE GUILLEMETS

réfaite de Waterloo, seconde abdication de Napoléon I^{er}, signée à l'Élysée.



Texte de l'abdication

Je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France (...).
Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils, sous le titre de Napoléon II, Empereur des Français